

# Faut-il introduire un numerus clausus pour les études de psychologie ?

## POUR

Dans les hautes écoles suisses, les places dans certaines filières sont limitées. Par conséquent, des restrictions d'accès s'appliquent aujourd'hui déjà. Pour les études de psychologie comme pour d'autres cursus, je ne peux que soutenir une limitation en fonction des capacités, sur le plan tant politique qu'économique. Un obstacle tel qu'un numerus clausus oblige les futurs étudiantes

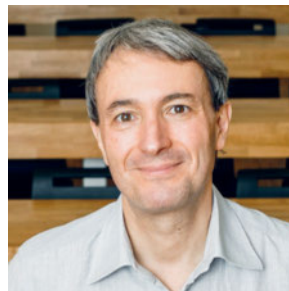


**Diana Gutjahr**

Conseillère nationale (UDC), membre de la Commission de l'éducation du Conseil national et entrepreneure

## CONTRE

La question que doivent se poser aujourd'hui les psychologues – et que nous avons posée en tant que chercheurs – est la suivante: est-ce que le numerus clausus permet de sélectionner les étudiantes et les étudiants les plus motivés à apprendre et qui apprendront le mieux? Selon trois études menées à l'Unil et à l'EPFL, publiées dans la revue scientifique *PLOS One* (doi: 10.1371/journal.pone.0084178), la réponse



**Fabrizio Butera**

Professeur de psychologie sociale à l'Université de Lausanne (Unil)

et étudiants à réfléchir plus sérieusement à leur orientation professionnelle. Des tests d'aptitude sont nécessaires pour diverses raisons. Il ressort de brochures d'information que de nombreux étudiants et étudiantes se font une idée totalement fautive des études de psychologie. Une constatation confirmée par les chiffres de l'Office fédéral de la statistique. Ces dernières années, le nombre d'étudiant-e-s a augmenté, alors que le taux d'abandon atteint le niveau très élevé de 41%. Il faudrait par ailleurs déterminer combien de diplômé-e-s le marché du travail est en mesure d'intégrer chaque année. Le principe étant de trouver un juste équilibre entre l'offre et la demande.

est non. La première montre que les étudiant-e-s en science forensique (avec numerus clausus) présentent un désir d'apprendre – mesuré avec une échelle validée – inférieur à celui des étudiant-e-s en chimie (sans numerus clausus). Le même résultat apparaît dans la deuxième étude, menée en médecine, en comparant les étudiant-e-s qui croyaient ou non à l'existence du numerus clausus. La dernière étude, expérimentale, a manipulé en laboratoire un système d'évaluation avec ou sans numerus clausus, et montre que l'apprentissage réel tiré d'une leçon est inférieur avec numerus clausus. Voulons-nous des étudiant-e-s peu motivé-e-s qui donneront des praticiennes et des praticiens ayant peu appris?

---

**Avez-vous une question controversée à poser pour notre prochain numéro ?**

Voulez-vous donner votre avis ou connaissez-vous quelqu'un qui souhaite s'exprimer à ce sujet ?  
Écrivez à : [redaction@fsp.psychologie.ch](mailto:redaction@fsp.psychologie.ch)